

tère officiel aussi bien que des expressions d'opinion des officiers préposés aux salaires raisonnables du département du Travail, Ottawa, du secrétaire du Bureau du Travail, Toronto, et de l'inspecteur en chef des manufactures de Québec. Le professeur Skelton, de la Queen's University, a donné une complète analyse de la nature et de l'administration de la législation d'autres pays en fait d'heures de travail dans les travaux publics.

2. En outre des témoignages verbaux, le comité a obtenu par voie de correspondance, en réponse à 3,600 communications émises, des expressions d'opinions individuelles de 721 personnes différentes. Des réponses reçues, 80 pour cent, approximativement, contiennent des suggestions ou des arguments précieux au sujet de ce Bill. De ces réponses, 304 sont venues d'officiers des unions ouvrières; 302 de manufacturiers, y compris l'Employers' Association, de Toronto; 65 de sociétés d'agriculture et de Dominion Grange; 30 de chambres de commerce et 11 d'associations de transport, y compris les maritimes.

3. Les témoignages reçus et les procès-verbaux du comité, sans comprendre les correspondances envoyées et reçues, couvrent quelque 400 pages de matière imprimée.

4. Vu le nombre des personnes qui exprimèrent le désir de déposer, le comité fut obligé de prolonger ses séances pour l'audition des témoins jusqu'à la date actuelle et, même alors, il n'a pu entendre tous ceux qui voulaient donner témoignage. Par suite de la forte quantité des témoignages entendus par le comité, ce dernier n'a pas eu l'opportunité de donner à la preuve et au grand nombre de communications reçues toute l'attention détaillée que méritait leur importance. Le comité est d'avis que les correspondances devraient être soigneusement classées et, tout comme les témoignages, dûment imprimées et préparées pour la distribution, afin que les membres de la Chambre des Communes et du Sénat, aussi bien que tous autres qui pourraient s'y intéresser ou être spécialement affectés par la législation proposée, puissent avoir l'avantage de se renseigner parfaitement sur les nombreux aspects de la mesure proposée.

5. En conséquence, le comité recommande que le greffier du comité reçoive instruction de classer la correspondance reçue et de préparer un index des témoignages et de la correspondance; il recommande de plus que la règle 72 de la Chambre à cet effet soit suspendue et que les rapports du comité, les procès-verbaux, les témoignages et les communications soient imprimées en un seul volume propre à être distribués au taux de 3,000 exemplaires en langue anglaise et de 1,000 en français.

6. Le comité recommande en outre que les rapports, procès-verbaux, témoignages et correspondances soient imprimées comme un annexe aux journaux.

*(Pour les témoignages, etc., voir Annexe n° 4 aux Journaux de la Chambre.)*

Sur motion de M. King, il fut ordonné: Que les recommandations contenues dans le quatrième rapport du comité spécial sur le Bill n° 21, une Loi concernant les heures de travail dans les travaux publics, soient adoptées.